

FRC cecop 2024

Qu'est-ce que la FRC CECOP ?

Destinée à vous, adhérents du groupe, la **Formule Rémunératrice CECOP** vise à récompenser votre fidélité et votre engagement auprès des fournisseurs partenaires du groupe, en augmentant votre rentabilité. En effet, **CECOP vous reverse 1 % de la totalité de vos achats à la fin de l'année !**

Conditions annuelles

CA NET	FRC	COMMENT LES RECEVOIR ?
≥ 60 000 € <i>min. 50 % de commandes de verres</i>	1 %	<ul style="list-style-type: none">• En €• En Marketing• En Services CECOP

Tous les fournisseurs partenaires de CECOP participent à la FRC CECOP.

Conditions 2024

Du 01 juin au 31 décembre 2024 : min. 30 000 €, avec un min. de 50 % de verres.

Cas pratique :

CATÉGORIE	CA NET	FRC
VERRES	40 000 €	1 %
MONTURES	30 000 €	
LENTILLES	10 000 €	
TOTAL	80 000 €	800 €

Comment ça marche ?

À la fin de l'année, le total de vos approvisionnements est calculé et CECOP informe tous les adhérents sur le fait qu'ils peuvent consulter la quantité de FRC qu'ils ont générée, via leur espace adhérent ou en rentrant en contact avec le groupe.

L'autofacturation sera alors émise et **le paiement sera effectué par virement bancaire ! ***

Vous pouvez également utiliser ce montant pour payer les **services CECOP** suivants :

